

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 11 du 5 mars 2015

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

Texte 13

INSTRUCTION N° 25/DEF/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA
portant abrogation d'un texte.

Du 5 février 2015

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : sous-direction « études, politique des ressources humaines et gestion des hauts potentiels » ; bureau « politique de l'emploi et de la condition de l'aviateur ».

INSTRUCTION N° 25/DEF/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA portant abrogation d'un texte.

Du 5 février 2015

NOR D E F L 1 5 5 0 2 3 2 J

Texte abrogé :

Instruction n° 14200/DEF/DCCA/FIN/R/1 du 3 novembre 1987 (BOC, p. 6259 ; BOEM 527-7.1) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 11 du 5 mars 2015, texte 13.

1. L'instruction n° 14200/DEF/DCCA/FIN/R/1 du 3 novembre 1987 modifiée, relative à l'exécution du service de la solde en temps de paix est abrogée.
2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Claude TAFANI.